



GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE CONDENSEURS À DÉCHARGE HORIZONTALE/LATÉRALE SÉRIE « CXP15xxSA »

Félicitations pour l'achat de votre nouvel équipement CVC. Il a été conçu pour assurer une longue durée de fonctionnement, et est protégé par l'une des meilleures garanties du secteur. Les garanties ci-dessous s'appliquent automatiquement à votre appareil, sous condition que vous conserviez la preuve d'achat (reçu de paiement) et que les conditions de garantie soient respectées.

GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE DE DEUX (2) ANS SUR LES PIÈCES

MARS/Heat Controller garantit que toutes les pièces de l'unité de condensation de la série CMA sont exemptes de défauts de fabrication et de matériaux d'utilisation et d'entretien normaux pendant deux (2) ans à compter de la date d'achat par le consommateur initial. La présente garantie limitée Express s'applique uniquement lorsque l'unité de condensation de la série CMA est installée et utilisée conformément aux instructions d'installation et d'utilisation normales du contrôleur de chaleur/MARS, et conformément à tous les codes locaux, nationaux et internationaux.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ (5) ANS POUR LE COMPRESSEUR

Le compresseur seulement est garanti pour être exempt de défauts de fabrication et de matériaux dans l'utilisation et l'entretien normaux pendant quatre années supplémentaires, pour un total de cinq (5) ans à compter de la date d'achat par le consommateur initial. Cette garantie de cinq ans s'applique uniquement lorsque le système est installé et utilisé conformément aux instructions d'installation et d'utilisation normales du contrôleur de chaleur/MARS.

GARANTIE COMMERCIALE DE DEUX (2) ANS SUR LES PIÈCES

Lorsque l'appareil est utilisé à des fins commerciales, commerciales, de location ou toute autre application autre que résidentielle, la garantie limitée de deux ans sur les pièces décrite au paragraphe 1 est la seule garantie qui s'applique.

EXCEPTIONS

La Garantie expresse limitée ne couvre pas la maintenance courante. MARS/Heat Controller recommande de réaliser un examen ou un entretien au moins une fois par saison, et un justificatif de maintenance doit être conservé. En outre, les frais de main-d'œuvre, les frais de transport pour les pièces de rechange, le remplacement du réfrigérant ou des filtres, toute autre intervention ou réparation ne sont pas couvertes par la présente garantie limitée. Elle ne couvre pas non plus les parties ou composants du système qui ne sont pas fournis par MARS/Heat Controller, quelle que soit la cause de la défaillance de ces parties ou composants.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

- L'appareil doit être utilisé selon les instructions d'utilisation fournies par MARS/Heat Controller. L'appareil ne doit pas avoir fait l'objet d'un accident, d'une altération, d'une mauvaise réparation, de négligence ou de mauvaise utilisation, ni d'une catastrophe naturelle (par exemple, une inondation)
- L'installation a été réalisée par un revendeur/entrepreneur CVCA formé, autorisé ou autrement qualifié.
- La performance de l'appareil ne doit pas avoir été compromise par un quelconque produit non autorisé par MARS/Heat Controller, ou par toute modification ou adaptation des composants
- Les numéros de série ou la plaque signalétique n'ont pas été endommagés ou retirés.
- Les dommages ne doivent pas être le résultat d'un mauvais câblage ou de mauvaises conditions de tension, ni d'une utilisation dans des conditions de baisse de tension ou de coupure de courant.
- Le débit d'air autour de toute partie de l'appareil ne doit pas avoir fait l'objet d'une restriction.
- L'unité reste dans l'installation d'origine
- L'appareil n'a pas été acheté sur Internet

DURÉE DE LA GARANTIE ET ENREGISTREMENT

La garantie commence à la date d'achat par le consommateur d'origine. Le client doit conserver un contrat de vente avec reçu comme preuve de la période de garantie. Sans cette preuve, la garantie expresse commence à la date d'expédition de l'usine.

RECOURS ATTRIBUÉ PAR LA GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE

L'unique recours possible sous la garantie limitée est le remplacement de la pièce défectueuse. Si des pièces de remplacement sont requises au cours de la durée de cette garantie, les pièces de rechange de MARS/Heat Controller doivent être utilisées; aucune garantie sur la ou les pièces de remplacement n'affectera la garantie originale applicable du module. L'accès immédiat à l'unité pour le service est la responsabilité du propriétaire. Le diagnostic et le remplacement de la pièce défectueuse ne sont pas couverts par la garantie expresse limitée. Si, pour une quelconque raison, la pièce/le produit de remplacement n'est plus disponible au cours de la période de garantie, MARS/Heat Controller détient le droit d'accorder un crédit à hauteur du prix au détail suggéré de la pièce/du produit au lieu de le réparer ou le remplacer.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

1. Il n'y a aucune autre garantie expresse ou implicite ne s'applique. MARS/Heat Controller ne propose aucune garantie de commercialisation. Nous ne garantissons pas que l'appareil est adapté à n'importe quelle utilisation ou peut être utilisé dans les bâtiments ou pièces de toutes envergures ou conditions, sauf indication spéciale dans ce document. Aucune autre garantie, expresse ou implicite, dont la portée dépasse les conditions présentées dans ce document, ne s'applique.
2. Toutes les garanties prévues par la loi sont limitées à la durée d'un an de la garantie des pièces. Votre recours exclusif se limite au remplacement des pièces défectueuses. **Nous ne serons pas tenus responsables de tout dommage indirect ou accidentel causé par un quelconque défaut décelé sur l'appareil.**
3. La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques. Vous pouvez également avoir d'autres droits variant d'un État à l'autre. Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ou ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects. Par conséquent, vous pouvez ne pas être sujets des limitations ou exclusions ci-dessus.
4. Aucune garantie n'est faite pour les unités vendues à l'extérieur de la zone continentale des États-Unis et du Canada. Votre distributeur ou vendeur final peut vous fournir une garantie sur les unités vendues en dehors de ces zones.
5. MARS/Heat Controller ne peut être tenue responsable en cas d'annulation d'application de la garantie pour des raisons n'étant pas de notre ressort, telles que les accidents, les altérations, l'abus, la guerre, les restrictions gouvernementales, les grèves, les incendies, les inondations ou autres catastrophes naturelles.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE OU DES PIÈCES SOUS GARANTIE

Si vous avez une réclamation au titre de la garantie, avertissez rapidement votre installateur. Si l'installateur ne souhaite pas répondre à votre réclamation, envoyez un courrier à MARS, 1900 Wellworth Ave., Jackson MI 49 203. Joignez un rapport d'inspection de votre installateur ou de votre technicien de maintenance. Indiquez le numéro de modèle, le numéro de série et la date d'achat.

Les responsabilités du propriétaire sont énoncées dans le manuel d'instructions. Lisez-le attentivement.

CONSERVEZ CES INFORMATIONS COMME UN ENREGISTREMENT DE VOTRE ACHAT

MODULE DE CONDENSEURS À DÉCHARGE HORIZONTALE/LATÉRALE SÉRIE « CXP »

_____	_____	_____
Numéro du modèle	Numéro du modèle	Nom de l'installateur
_____	_____	_____
Numéro de série	Numéro de série	N° de téléphone/informations de contact
_____	_____	_____
Date d'achat		Date à laquelle l'installation est terminée

N'oubliez pas de conserver votre facture comme preuve de la période de garantie.